



REGISTRE DES ARRETES REGLEMENTAIRES

ARRETE N° 001-2021

OBJET : POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION– CREATION DE G.C POUR ORANGE A LOISEL– REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX.

NOUS, Evelyne THOREUX, Maire de la Commune de TADEN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les dispositions du Code de la Route, ainsi que celles du Code Pénal,
- CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques, et sur les voies départementales situées à l'intérieur des agglomérations.
- CONSIDERANT les travaux de création de G.C pour Orange, réalisés par l'entreprise SIMON Gaël (Armor Réseaux Canalisation) sise »20, rue Rabelais » 22100 St BRIEUC, à compter du 25 janvier 2021, pour une durée indéterminée.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 25 Janvier 2021, et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sur la V.C dite Loisel , sera régulée manuellement par panneaux B 15 et C 18.

ARTICLE 2 : La circulation sera adaptée en fonction des travaux réalisés par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise responsable des travaux devra prendre les mesures nécessaires pour respecter la circulation et l'accès des riverains.

ARTICLE 4 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des services de la commune, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à Monsieur le responsable des services Techniques de la commune de Taden.



A TADEN, le 07 Janvier 2021

Le Maire, Evelyne THOREUX